

# Contexte professionnel n°3 : Éco Clean



# Table des matières



<b>I - Conditions de travail</b>	<b>3</b>
<b>II - Éco Clean : entretien d'immeubles et communs</b>	<b>5</b>
<b>III - Appartement meublé - résidence Calypso</b>	<b>7</b>
<b>IV - Classement UPEC</b>	<b>9</b>

# Conditions de travail

Vous travaillez dans la société ÉcoClean prestataire de service pour l'entretien d'immeubles et de résidences privées.

Dans le cadre de sa démarche qualité, ÉcoClean :

- assure un contrôle régulier du travail effectué ;
- forme ses employés au PRAP et au SST ;
- aide les propriétaires à construire leur cahier des charges d'entretien.

Vous aurez en charge l'entretien d'un appartement meublé à la résidence Calypso.



## *Attention : Exigences du client*

- Le respect de l'image de marque de la résidence Calypso
- Le respect des règles d'hygiène par les intervenants
- Le respect des règles de sécurité par les intervenants
- Le respect de la démarche ergonomique mise en place par la résidence
- Le respect de la démarche qualité de la résidence
- Horaires d'intervention :
  - 2 périodes de 3h dans la semaine : de 14h00 à 17h00 ou de 8h00 à 11h00
  - Astreintes occasionnelles en fonction des besoins
- La durée d'immobilisation des locaux pour les interventions de remise en état des sols ne devra pas excéder 3 heures.
- Utilisation des appareils :
  - Chaque appareil devra être contrôlé avant chaque utilisation.
  - Le branchement de 2 appareils sur un système de rallonge à enrouleur raccordé à une prise de 16 A sous 220 V ne peut se faire que dans la mesure où la puissance totale des deux appareils en fonctionnement simultané est inférieure à 3000 W.
  - La notice de chaque appareil être mise à la disposition des opérateurs



## *Complément : Personnel d'intervention*

- Les responsables et les exécutants devront
  - éviter tout éclairage superflu ; c'est à dire qu'ils veilleront à ce que l'éclairage d'un local soit strictement limité au temps nécessaire à l'exécution des prestations de remise en état.
  - prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas laisser couler l'eau inutilement.
- L'utilisation des matériels et équipements installés dans les locaux est formellement interdite.
- L'usage du téléphone portable personnel pendant les horaires d'intervention est strictement interdit dans l'ensemble des locaux.
- Tout retard doit être signalé immédiatement par SMS au chef de site
- Toute absence doit être signalé immédiatement par SMS puis faire l'objet d'un certificat médical adressé par courrier au chef de site dans les 48 heures



## *Fondamental : Utilisation des produits*

- La spray nettoyante se fera avec un détergent adapté
- Le lavage des sols se fera, dans les zones à faibles risques, avec un détergent neutre spécifique ou un détergent dégraissant ( selon l'encrassement, et la protection, si elle existe ) biodégradable à plus de 90 %
- Le lavage des sols se fera, dans les zones à risques,

- au quotidien avec un détergent désinfectant, biodégradable à plus de 90 %.
- en hebdomadaire avec un détergent puis un désinfectant, biodégradable à plus de 90 %.
- Pour tous les produits, les temps d'action minimum avant rinçage ou aspiration devront être respectés (voir fiche technique du produit).
- Pour l'entretien spécifique de certains matériaux, les produits seront adaptés.

# Éco Clean : entretien d'immeubles et communs

## *Éco Clean*

Entreprise de nettoyage de Cayenne, Éco Clean se charge de la propreté de vos immeubles et communs.

Ses avantages :

- utilisation de produits de nettoyage écologiques
- personnel expérimenté
- présence du patron sur place
- devis gratuit

Tel : 0594 \*\*\*\*\* ou 0694 \*\*\*\*\*

email : \*\*\*\*\*@ecoclean.\*\*

**ECOCLEAN**  
Cleaning services



*Logo Éco Clean*

Première entreprise de nettoyage eco-responsable sur Cayenne et Kourou, depuis près de 10 ans, Eco Clean vous propose un service de nettoyage compétent et sans risque pour l'environnement.

1. Produits écologiques
2. Matériel d'entretien durable
3. Recyclage et consommation faible



*Hôtellerie photo*

*Hostelry*



*Hôtellerie logo*

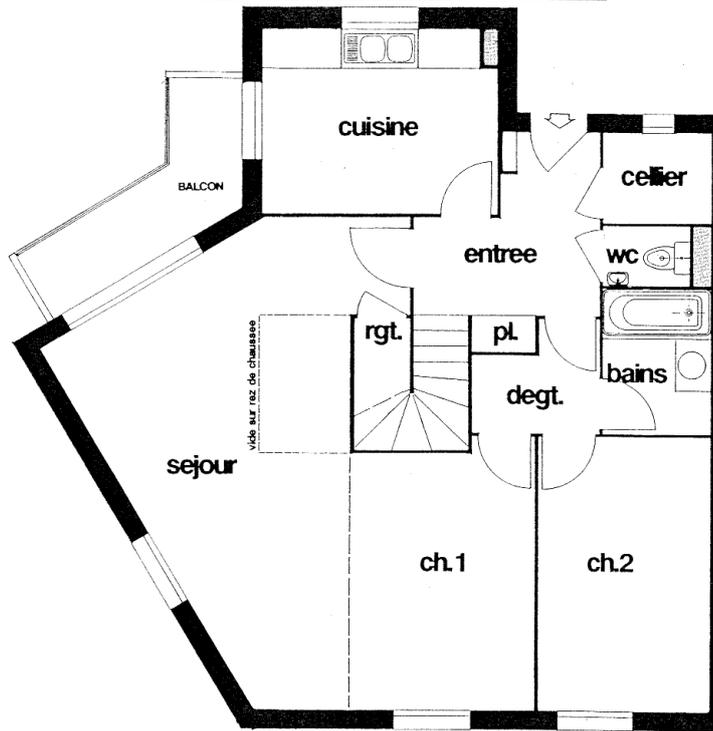
Services pour appartements & appartements meublés dans la région  
Sous la direction d'une ancienne gouvernante générale d'hôtels de grand standing, nous assurons l'entretien quotidien de votre lieu de séjour ou de votre bien en location.

# Appartement meublé - résidence Calypso



MAISONS-NATURE

Residence CALYPSO

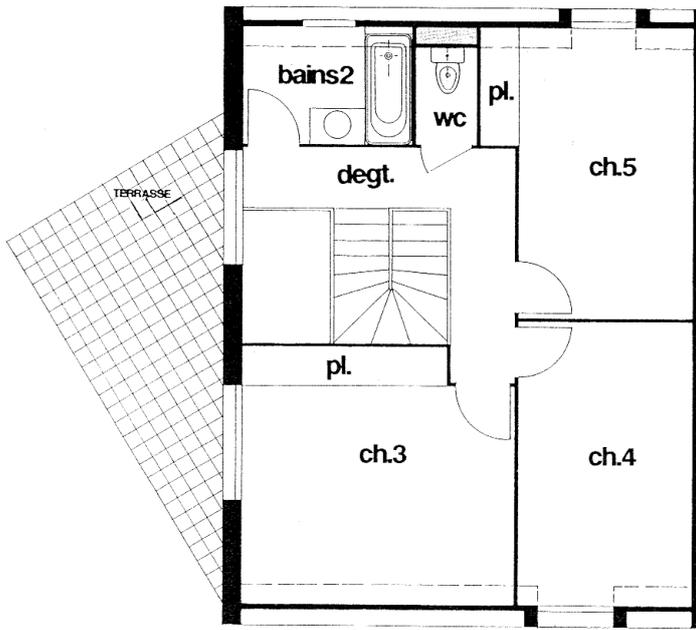


Etage	1er
Logt.	6P Duplex N°A5

Surface Habitable	
entree	6.30
sejour	25.48
cuisine	11.28
ch.1	10.97
ch.2	13.40
bains	4.10
degt.	2.80
wc	1.17
pl.	0.55
cellier	2.18
rgt.	1.06

79.29

Premier étage



Etage **combles**  
 Logt. **6P Duplex N°A5**

Surface Habitable	
ch.3	11.88
ch.4	10.37
ch.5	10.95
bains2	3.15
delt.	5.95
wc	1.06
pl.	2.69

46.05

Total 125.34  
en m²

Combles

# Classement UPEC

IV

Type de détérioration	Résistance
U : Usure à la marche	Rayures
	Salissures
	Abrasion
P : Poinçonnement	Chute d'objet
	Meubles à roulettes
E : Eau	Présence d'eau occasionnelle.
	Nettoyage par voie humide, lavage.
	Nettoyage courant à l'eau, présence d'eau prolongée.
C : Chimique	Résistance aux produits d'entretien, aux produits ayant une incidence sur la durabilité du revêtement par action physicochimique.

Tableau du classement UPEC des revêtements

À chaque lettre est associé un chiffre qui correspond au niveau de possibilité d'usage.

Plus le chiffre est élevé, plus le revêtement peut résister à l'agent d'agression symbolisé par la lettre :

1. Faible
2. Normal
3. Élevé
4. Très élevé

Un niveau intermédiaire symbolisé par la lettre « S » est aussi associé à la lettre de base + chiffre par exemple U2, U2S... La résistance est un peu plus importante.



*Exemple : Description de locaux*

Lieux	Nature des revêtements	Classement	Équipements / remarques
Accueil administration et	Thermoplastique	U <sub>2/3</sub> P <sub>2</sub> E <sub>3</sub> C <sub>2/3</sub>	Équipements courants
Salle d'attente	Thermoplastique dalles en	U <sub>3</sub> P <sub>3</sub> E <sub>3</sub> C <sub>3</sub>	Équipements courants / plante verte
Coin cafétéria	Grès cérame	U <sub>3</sub> P <sub>3</sub> E <sub>3</sub> C <sub>3</sub>	Distributeur automatique de boissons / Banque de distribution / Mobilier

Extrait d'une description des locaux avec classement UPEC



### Texte légal : Classement UPEC des locaux

Le e-cahier n°3509 du CSTB *Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)* précise le classement UPEC des différents revêtements de sol en fonction du type de locaux. Ainsi, le tableau suivant présente les classements UPEC pour les différentes pièces d'une maison individuelle ou des appartements.

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
<b>I - Pièces principales (pièces sèches) et circulations</b>		
L 1	Si aucun dispositif permanent de protection contre les apports abrasifs ne peut y être prévu, les locaux avec accès direct de l'extérieur sont au minimum classés U3.	
L 2	S'il y a utilisation d'une chaise à roulette dans le local, sans protection particulière du revêtement, alors le local est au moins classé P3.	
L 3	Entrée sans accès direct sur l'extérieur	U <sub>2S</sub> P <sub>2</sub> E <sub>1</sub> C <sub>0</sub>
L 4	Entrée avec accès direct sur l'extérieur (Cf. L 1)	U <sub>2S</sub> P <sub>2</sub> E <sub>1</sub> C <sub>0</sub>
L 5	Toute pièce avec accès sur l'extérieur (Cf. L 1, L 2)	U <sub>2S</sub> P <sub>2</sub> E <sub>1</sub> C <sub>0</sub>
L 6	Séjour, pièce ouvrant sur séjour par une baie libre (Cf. L 2)	U <sub>2S</sub> P <sub>2</sub> E <sub>1</sub> C <sub>0</sub>
L 7	Pièce à usage professionnel	Cf. tableau 2
L 8	Pièce à niveau principal sans accès sur l'extérieur (Cf. L 2)	U <sub>2S</sub> P <sub>2</sub> E <sub>1</sub> C <sub>0</sub>
L 9	Chambre sans accès sur l'extérieur (Cf. L 2)	U <sub>2</sub> P <sub>2</sub> E <sub>1</sub> C <sub>0</sub>
L 10	Dégagement, circulation intérieure au logement	U <sub>2S</sub> P <sub>2</sub> E <sub>1</sub> C <sub>0</sub>
L 11	Escalier	U <sub>2S</sub> P <sub>2</sub> E <sub>1</sub> C <sub>0</sub>
<b>II - Pièces de service (pièces humides ou pièces d'eau)</b>		
L 12	Cuisine, buanderie, coin cuisine attenant à un séjour	U <sub>3</sub> P <sub>3</sub> E <sub>2</sub> C <sub>2</sub>
L 13	Salle d'eau ou de bains, douche, WC	U <sub>2S</sub> P <sub>2</sub> E <sub>2</sub> C <sub>1</sub>
L 14	Balcon, loggia, terrasse	U <sub>3</sub> P <sub>3</sub> E <sub>3</sub> C <sub>2</sub>
L 15	Terrasse privative à rez-de-jardin	U <sub>3S</sub> P <sub>3</sub> E <sub>3</sub> C <sub>2</sub>
<b>III - Parties communes</b>		
L 16	Hall d'entrée de moins de 25 logements hors zone d'accès sur extérieur	U <sub>3S</sub> P <sub>3</sub> E <sub>1</sub> C <sub>0</sub>

L 17	Zone d'entrée, accès sur extérieur de L 16	$U_4P_3E_2C_1$
L 18	Hall d'entrée desservant au moins 25 logements y compris zone d'accès direct sur extérieur	$U_4P_3E_2C_1$
L 19	Coursive fermée entre immeubles	$U_4P_3E_2C_1$
L 20	Couloirs, escaliers et paliers d'étages (ou ascenseur) de moins de 25 logements	$U_3P_2E_1C_0$
L 21	Couloirs, escaliers et paliers d'étages (ou ascenseur) pour au moins 25 logements	$U_{3S}P_2E_1C_0$
<b>IV - Locaux de service et annexes</b>		
L 22	Local de réception vide ordures, poubelles. Local pour vélos, 2 roues, poussettes	$U_4P_4E_3C_2$
<b>V - Zones extérieures</b>		
L 23	Seuil d'entrée	$U_4P_3E_3C_1$
L 24	Coursive ouverte, terrasse, escalier	$U_4P_3E_3C_2$

Tableau 1 - Bâtiments d'habitation (maisons individuelles et appartements)